

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	5 fr.	9 fr.
		6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (1 ^{re} ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

MINISTRE ET PERSONNEL

Quelques-uns s'étonnent que les déclarations de M. Briand au sujet du personnel enseignant aient paru nouvelles ; et la tradition gouvernementale aurait, selon eux, parlé par sa bouche.

M. Briand est une sirène parlementaire : on l'a bien vu au moment de la discussion sur l'application prochaine de la loi de séparation ; les radicaux d'extrême gauche et quelques-uns parmi ceux de gauche étaient contre M. Briand ; les hommes de la droite n'étaient précisément pas pour lui. M. Briand ne pouvait véritablement compter que sur les indécis. De cette hétérogénéité doctrinale M. Briand fit un bloc parlementaire ; ce fut un tour de force tel que l'histoire de nos grandes journées depuis un tiers de siècle en a rarement vus de semblables.

Mais il ne triomphe pas moins dans les questions que dans les interpellations ; c'est un ministre infatigablement habile ; il y a du Fénelon dans ce langage résolu. Il s'incline, il vous cède ; mais le voilà qui redevient volontaire et puissant avec onction, il vous accable aimablement et définitivement vous terrasse.

Ce pauvre M. Alexandre Blanc fut ainsi terrassé. Tout monde fut contre lui pour le ministre et quelques expressions heureuses permirent ainsi d'escamoter et même un peu d'obscurcir le débat.

Car enfin ce débat fut escamoté ; que veut-on que soit un inspecteur d'Académie ? Sera-t-il dieu, table ou cuvette ? Entre les mains du préfet, et des hommes politiques, ou chef de service autonome et indépendant ? S'il abonde dans le sens de « la représentation nationale » que voudra dire cet euphémisme sinon qu'il y aura des passe-droits et des abus, et que le mérite professionnel risquera toujours d'être sacrifié aux exigences politiques, — et s'il prend souci de son indépendance comment pourra-t-il vivre en paix avec l'autorité préfectorale avec laquelle les lois et règlements l'obligent toujours à composer.

N'ordonnez pas au grand jour ce que vous déconseillez en cachette, et si vous voulez bannir la politique du corps enseignant, bannissez les politiciens des antichambres académiques.

M. Briand loge les instituteurs à la même enseigne d'incertitude ; par la porte de la préfecture, le conseiller général et le député s'introduisent dans l'école ; cela n'est point tout à fait la faute de l'instituteur. L'instituteur est naturellement enclin à répondre par des services aux demandes qui lui sont adressées ; le noble métier qu'il a choisi incite d'ailleurs à la croisade. Encouragé clandestinement, poussé par sa nature et par sa fonction, l'instituteur tendra vers le type évoqué du missionnaire laïque. Cela est parfaitement exact mais le grand maître de l'Université a mauvaise grâce à le dire ; M. Briand diagnostique avec clairvoyance ; c'est le remède qu'il nous faut.

Contre l'envahissement du personnel enseignant par la tarantule politique, il faudrait prendre d'abord des précautions énergiques. Les uns sont d'ordre extérieur et les autres d'ordre interne. Il faudrait d'abord le séparer de la « représentation nationale ». Toutes les grandes administrations se passent d'elle, et malgré quelques abus regrettables les choses n'en vont pas plus mal. Il faudrait ensuite, par une éducation différente, adoucir, affiner les ardeurs de conquête du corps enseignant primaire ; il y a quelques fois dans son sein des exemples d'autoritarisme, de manque de tact et de mesure, qui nuisent à la cause républicaine ; cela n'est pas une mince besogne que de convertir certains villages, et puisque décidément nous répudions le bûcher et la torture, il nous faudra bien recourir à la persuasion.

Ce qui rend parfois l'instituteur, fut-il des plus intelligents, inférieur en un sens à la jeunesse bourgeoise dont l'indolence fréquente les établissements d'enseignement secondaires ou supérieurs de l'Etat, c'est que presque toute cette jeunesse possède et sans grand mérite, une certaine politesse d'opinion, qui lui fait instinctivement répudier tout excès. Il faudrait que tous les instituteurs, car beaucoup le possèdent déjà, prissent l'habitude de cet éclectisme social.

Ce ne sont point les écoles normales, sortes de couvents laïques, qui le leur apprendront. Élargir les cadres trop étroits de ces écoles, en faire comme des facultés plus modestes où circulerait l'air de la science impartiale, et du travail sans colère et sans méchanceté, favoriser la pénétration réciproque des diverses catégories d'étudiants universitaires, faire donner aux futurs instituteurs par la Vie cette leçon de choses : à savoir qu'il n'y a point place ici-bas pour l'orgueil absolu ni pour la vanité corporative puisque toutes les corporations, sont utiles et toutes les humilités permises, voilà ce que l'on devrait faire et, voilà ce que déjà demandent, pour nos instituteurs, les maîtres les plus vénérés de l'Université.

Après de telles réformes, l'instituteur tout en conservant son loyalisme républicain, évitera l'abus de la prédication politique ; il se situera plus exactement dans le monde administratif et social, il ne sortira point de son rôle et personne n'aura intérêt à l'en faire sortir.

Quant aux déclarations de M. Briand, elles ne sont malheureusement qu'élegamment inépuissantes ; c'est en ce sens en effet qu'elles me paraissent nouvelles et hors de la tradition, pour parler mieux, elles sont malséantes.

MATHOS.

Chambre des Députés

Séance du 11 décembre 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX

M. Pasqual a adressé une question au ministre de la guerre au sujet de sa récente circulaire sur l'avancement des officiers.

Le général Picquart donne des explications et l'incident est clos.

M. Carpot parle au sujet du recrutement des troupes coloniales ; il cite le cas d'un jeune homme qu'on n'a pas voulu engager parce qu'il était fils d'un père inconnu.

Le ministre de la guerre trouve abusif ce refus et promet de faire des observations à ce sujet.

M. de Castelnaud parle en faveur des soldats victimes d'accidents.

Puis le budget de la guerre est voté. La Chambre examine le budget des travaux publics.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du budget des travaux publics.

Diverses observations et motions sont proposées, puis le budget est voté.

Le budget des affaires étrangères est mis en discussion.

M. Deschanel demande qu'on révisé les cadres de la carrière diplomatique, qu'on supprime les postes consulaires devenus inutiles, qu'on réduise tous ceux devenus excessifs et qu'on attribue les économies réalisées à relever le traitement des employés de la Chancellerie.

M. Grousseau adresse une question sur les causes qui ont motivé la perquisition à l'hôtel de la Nonciature.

M. Clémenceau répond que le Gouvernement avait, depuis longtemps, la preuve que Mgr Montagnini transmettait des ordres du cardinal Merry del Val aux évêques français pour les obliger à enfreindre la loi.

Une instruction judiciaire a été ouverte de la façon la plus correcte et la plus régulière.

M. Clémenceau ajoute que le gouvernement a fait toutes les concessions possibles aux catholiques, mais il en est

une qu'il ne fera pas : c'est d'abaisser la loi française devant une politique étrangère.

Si les catholiques veulent la guerre, ils trouveront le gouvernement en face d'eux. L'incident est clos.

Séance du 12 décembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. RABIER

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du budget des affaires étrangères

MM. Gervais, Chailey, Gérald, parlent en faveur des agents consulaires ; M. Pichon, ministre des affaires étrangères, dit que des réformes seront faites.

M. Dubief demande la laïcisation des écoles en Orient.

Le ministre promet d'étudier la question.

Le budget des affaires étrangères est voté.

La Chambre passe au budget de la marine.

M. Flaudin demande l'application de la loi de deux ans aux inscrits maritimes.

M. Mahieu se plaint de la diminution des ouvriers de nos arsenaux.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Thomson, ministre de la marine, répond aux divers orateurs de la matinée. Il demande des explications et fait des promesses de donner satisfaction aux desiderata formulés.

Le budget de la marine est ensuite rapidement voté.

La Chambre s'occupe du ministère du travail.

M. Vaillant demande au ministre s'il a pris des mesures pour préparer une enquête sur le chômage.

M. Viviani répond que dès son arrivée au ministère il s'en est occupé.

Le budget du ministère du travail est voté.

Sénat

Séance du 11 décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le président du conseil dépose le projet portant ratification de l'acte de la conférence d'Algésiras.

Le projet concernant le rachat de l'Ouest, déposé par le ministre du travail est renvoyé à la commission des chemins de fer.

Le Sénat discute ensuite la proposition relative à la translation des cendres de Zola au Panthéon.

M. de Las-Cazes estime qu'il y a lieu d'attendre l'expiration d'un certain délai avant de déposer les cendres d'un défunt au Panthéon. Le recul du temps est nécessaire pour juger la hauteur d'un homme et le caractère de son œuvre. Le temps, en effet, n'épargne pas les gloires éphémères.

L'orateur rappelle le sort des cendres de Mirabeau et de Marat, portées en triomphe au Panthéon et jetées ensuite dans la fosse des suppliciés. Il se livre à une vive critique de l'œuvre de Zola et ne lui reconnaît même pas le mérite d'avoir joué un rôle prépondérant dans la révision de l'affaire Dreyfus. Sa lettre « J'accuse » est plus qu'une faute, dit l'orateur, car au lieu de démontrer l'innocence du capitaine, il s'est borné à imputer un acte abominable à d'honnêtes gens, ayant jugé suivant leur conscience, n'ayant pas à juger autrement qu'ils ont jugé et que leurs services devaient défendre contre tout soupçon.

M. de Las-Cazes conclut à l'ajournement de la proposition.

M. de Boissy d'Anglas répond que le Sénat n'a pas à juger le mérite de l'écrivain ; il n'a qu'à dire si Zola a bien mérité de la patrie. La translation de ses cendres au Panthéon sera l'épilogue du drame qui a si profondément bouleversé la conscience du pays.

M. Linthillac défend ensuite Zola comme écrivain et pense que l'homme ajoute à l'écrivain. Sa devise était concrète : ce fut la devise de sa vie ; ce fut son rêve et son destin. Un jour vint, où il eut à porter ce culte de la vérité sur la place publique. Son mérite fut grand : les risques qu'il courait étaient considérables ; il risqua tout.

Après de nouvelles critiques présen-

tées, par M. Berenger, M. Clémenceau, président du conseil, appuie la proposition. Celle-ci est votée par 150 voix contre 107.

A quoi travaille le général Picquart

Certaines réformes, touchant l'existence de l'homme de troupe à la caserne et en campagne, avaient été, depuis quelque temps déjà, reconnues indispensables. Ces améliorations, le général Picquart est en train de les réaliser. L'équipement du fantassin va être allégé et réduit à sa plus simple expression. D'abord, le sac. Il pesait dix-huit kilos. Dorénavant, son poids oscille entre quatre et cinq kilos. On transforme l'ancien sac suivant un modèle dit « Sac du Comité ». Le « linge et chaussures » de chaque soldat, resserré dans une « musette », formera un petit ballot, empli dans la voiture de compagnie qui suit les troupes.

Qui ne s'est pas senti tiré aux épaules par la lourde marmite en fer-blanc, enfumée et dévorée de rouille, qu'une courroie de cuir rive au dos ? Le général Picquart vient de faire une première commande de quarante mille marmittes en aluminium. D'où diminution de poids — les deux tiers ! L'aluminium ne s'oxydant pas à l'air humide, l'entretien en est facile. Maintenant les munitions. On débarasse le soldat du fardeau des réserves. Il pourra puiser, au fur et à mesure des besoins, dans un caisson d'artillerie chargé de cartouches et prenant contact, à chaque instant, avec toutes les unités de combat. Le général veut que le soldat, délesté, libre de tous ses mouvements, ne se trouve pas privé, sur le champ de bataille, des précieuses ressources qu'il tire de son agilité et de son adresse naturelles.

Ce n'est pas tout. Le Ministre a pensé ce que disaient, de leur chef, les soldats de Turénne ; « Le maréchal gagne ses batailles avec nos jambes ! » Et, pour rendre plus ingambe notre fantassin, on perfectionne le classique « godillot ». Mais le général Picquart a décidé une innovation sensationnelle. Chaque homme va « toucher » une paire de pantoufles ! Les chaussures pendant le repos de l'étape. Leur modèle n'est pas encore arrêté définitivement.

L'EMPRUNT RUSSE

La nouvelle révélée par certains journaux des visites fréquentes faites par le baron Lambert de Rothschild au comte Witte, durant le récent séjour à Paris de l'ancien ministre de Nicolas II a été l'objet de commentaires nombreux dans la presse, dans le Parlement et dans le monde financier. — Quoi d'étonnant à ces entretiens ? a expliqué un ami de la puissante maison de banque. Le baron Lambert est un ami du comte Witte. Ils se voyaient souvent à Bruxelles. Ils se sont revus à Paris. Rien de plus naturel.

Rien de plus naturel en effet. Seulement, lorsque ces relations menacent de provoquer un désastre national, on a bien le droit, pensons-nous, de chercher à y voir clair. Si crédule que soit le public, il ne l'est pas, tout de même, au point de croire que le baron de Rothschild allait tous les jours à l'hôtel Bristol pour parler du beau temps et de la pluie.

Rappelons — car on ne saurait le rappeler jamais assez — rappelons que le nouvel emprunt, malgré les illusions que nourrissent encore certaines insinuations financières, ne se fera pas. On a mis en avant les noms de M. Clémenceau et de M. Caillaux, acquis, prétend-on, à la combinaison.

Ce sont là des mensonges. Tout le monde sait bien qu'aucun membre du gouvernement n'est favorable à cette désastreuse opération. Au contraire. Tout le monde sait bien que le dernier

emprunt ne fut autorisé que par suite d'un chantage. Le gouvernement russe menaçait de suspendre le paiement des intérêts. Ce qui eût été un désastre pour les innombrables porteurs de fonds russes, en France. Mais ces coups-là ne réussissent pas deux fois.

L'opinion ne sera pas dupe de ces manœuvres. Sans un contrôle parlementaire, un contrôle effectif, du côté russe, tout nouvel emprunt consenti par la France ne ferait que ruiner les anciens comme les futurs souscripteurs.

CHAMBERLAIN

Joe Chamberlain est malade, très malade. On ne le dit pas, et sa famille, d'accord avec ses amis, fait autour de la gravité de son état la conspiration du silence. On laisse croire qu'il réapparaîtra à la Chambre des Communes pour prendre part aux discussions financières. C'est un leurre dont on se sert pour ne pas dérouter son parti. Aujourd'hui, il n'est plus possible de celer la vérité. La carrière politique de l'inlassable champion du chauvinisme est décidément finie ; sa santé ne tient plus qu'à un fil.

Il y a quatre mois, se trouvant seul, il fut tout à coup terrassé. Maintenant (il est sans voix, sans force) perdant la vue, paralysé. On l'a transporté presque clandestinement de Londres à Highbury, où pour réveiller son intelligence qui a des éclairs intermittents, on le fait asseoir une ou deux fois par semaine pendant quelques instants dans sa serre d'orchidées, ses fleurs favorites.

Puis il retombe dans le marasme. Il a soixante-dix ans, un âge où beaucoup sont vigoureux. C'en est fait. On ne peut plus cacher que la vie s'éteint en lui. Il a eu une place considérable dans le gouvernement de son pays. Lorsqu'il entra dans la mêlée, ses opinions radicales lui rallièrent d'ardents partisans.

Ses six années d'alliance avec Gladstone, de 1880 à 1886, demeurent dans tous les souvenirs, mais on se rappelle aussi celles qui suivirent son changement de drapeau, son opposition au Home Rule, qu'il avait jadis défendu, son adhésion au cabinet de coalition, son rôle, comme ministre des colonies, dans la néfaste guerre Sud Africaine. Cette période lui a fait perdre toutes les sympathies qu'il s'était acquises autrefois. Ses adversaires sont restés implacables.

La Maisette

Une nouvelle arme de la coquette féminine : Elle est due à la jeune reine d'Espagne. Pourquoi l'appelle-t-on la Maisette ? Mystère. Elle tient à la fois de l'éventail, de la lorgnette et du masque d'automobile. C'est en somme un éventail à long manche, avec, à l'endroit voulu, deux petits trous si ingénieusement dissimulés que l'on peut se cacher tout le visage en surveillant parfaitement ce qui se passe. Aux courses, à la promenade, au théâtre, dans les réunions, on est ainsi à l'abri des regards indiscrets et l'on fait respecter l'incognito. Ajoutons qu'en manœuvrant la Maisette, la main fait briller les bagues, le bras révèle sa beauté sous la dentelle. La Maisette est adoptée par toute la société élégante de Madrid. Elle le sera sans doute aussi bientôt par les Parisiennes et toutes les Françaises.

INFORMATIONS

La Séparation

L'application de la loi de Séparation a eu lieu le 11 décembre.

Un arrêté d'expulsion a été notifié au cardinal Montagnini qui depuis le rappel du nonce apostolique représentait officiellement le St-Siège à Paris.

Une perquisition faite dans le bureaux de la nonciature a amené la saisie de nombreux documents importants.

En outre, on annonce qu'un secrétaire du Cardinal Méry del Val, se rendant en France, aurait été arrêté à la frontière, et le courrier qu'il portait aurait été saisi, mais ceci est donné sous toutes réserves.

On annonce que les évêques de France n'ont actuellement aucun projet d'assemblée générale ; mais ils envoient au Pape un nouvel acte collectif d'adhésion où ils expriment leur soumission aveugle à l'autorité romaine.

Le Groupe Antialcoolique

Le groupe antialcoolique de la Chambre s'est réuni sous la présidence de M. Ribot. Le président a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue au nom du groupe avec le ministre des finances. M. Caillaux l'a autorisé à faire savoir qu'il se propose d'étudier une réforme de la législation des boissons qui portera sur la réglementation des débits, sur la question des absinthes, et, d'une manière plus générale, sur les moyens d'enrayer l'alcoolisme.

L'Affaire Syveton

Les révélations continuent à paraître sur cette triste et malpropre affaire Syveton.

Après des faits ignominieusement scandaleux dont Syveton fut l'auteur, les journaux publient le dessous de l'organisation du parti nationaliste.

Il est révélé aujourd'hui une lettre de M. Ferrette, député de la Meuse, demandant 2.000 francs à la Patrie française, après en avoir dépensé autant, et la réponse de Syveton, qui refuse, étant obligé de cacher l'argent quand le dit Ferrette passe. D'ailleurs le trésor de la Patrie française avait attiré à elle tous ceux qui espéraient en profiter. Les fonds alloués aux candidats variaient de 5 à 25.000 fr. ; mais on exigeait, en retour, une déclaration écrite de fidélité et d'obéissance.

Puis se constituèrent, pour aider l'action de la Ligue, d'un côté la Ligue des Femmes françaises, de Mme de Cuverville ; de l'autre, l'Union du commerce et de l'industrie, fondée par Gaston Japy, Biétry et quelques industriels réactionnaires.

Comme on le voit, ce parti est bien malpropre !

Au Maroc

La « Jeanne d'Arc » puis le « Gallée » sont partis le 10 pour Toulon à 3 h. 30.

Après une longue conférence avec l'amiral Touchard, M. Regnault s'est rendu auprès de Mohammed-el-Torrès pour remettre la protestation dont les termes furent lus à la Chambre, immédiatement après, le ministre d'Espagne fit la même démarche. Mohammed-el-Torrès se contenta de répondre qu'il transmettrait au sultan la protestation, et annonça officiellement l'envoi de Si-Guebbas et d'une importante mehalla pour assurer l'ordre.

A la tête de huit notables montagnards, Fahs-ben-Mansour a présenté à Mohammed-el-Torrès de violentes réclamations au sujet des chrétiens et de la connivence du sultan avec eux.

L'agitation parmi les tribus grandit. La situation est grave.

LES TROUPES DU SULTAN EN MARCHÉ VERS TANGER

La colonne dirigée par le ministre de la guerre, que le sultan envoie à Tanger a été précédée par une autre commandée par le chérif El-Mrani, et composée de 600 cavaliers recrutés dans l'espèce de garde prétorienne du sultan, et par 1.500 fantassins.

Les deux colonnes feront leur jonction sur la rive droite de la rivière Ouargha. Leur effectif total dépassera 4.000 hommes. On ne prévoit pas leur arrivée à Tanger avant la fin du mois.

L'Exposition franco-anglaise

Une délégation du Comité français des expositions à l'étranger, du Comité national des expositions coloniales et du Comité des expositions agricoles et horticoles est allée rendre compte au Président de la République de sa récente visite à Londres, de l'accueil si affectueux qui leur avait été fait tant par les membres du Comité d'honneur de l'Exposition franco-anglaise de 1908 que par ceux du Comité français du commerce et de l'industrie de Londres.

Ils ont fourni en même temps à M. Fallières tous les renseignements utiles sur la façon dont la participation commerciale, industrielle, coloniale et agricole française à cette grande Exposition serait assurée et organisée par eux.

M. Fallières félicite et remercia ces messieurs, en leur affirmant que toute sa sympathie était acquise à l'œuvre importante à laquelle ils allaient se consacrer.

Petites Nouvelles

Lundi soir, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, un grand nombre d'étudiants en médecine ont tenu une réunion pour protester contre le nouveau certificat d'études médicales supérieures et demander la réforme de l'enseignement de la médecine.

Le Président du Touring-club vient de saisir les ministres des finances et de travaux publics, ainsi que le président de la commission du budget d'une protestation motivée contre la proposition d'une loi dont la Chambre a été saisie et ayant pour objet l'établissement d'une taxe sur les étrangers venant voyager en France en voiture automobile.

Le ministre de l'instruction publique a décidé que les cours de première année à la Faculté de droit de Paris seront suspendus jusqu'à la rentrée des vacances du jour de l'an; cette mesure a été provoquée par les manifestations tumultueuses qui se sont renouvelées contre un professeur.

Une information communiquée aux journaux dit que les télégrammes reçus de Téhéran dans les sphères officielles indiquent que le schah est mourant. On estime généralement que sa succession se transmettra sans difficulté.

L'entente économique entre les provinces basques a été réalisée à la suite d'un accord intervenu entre les délégués et le gouvernement espagnol.

CHRONIQUE LOCALE

Postes

Par décision de M. le directeur des postes et télégraphes, le facteur Henri Rulhe, qui dessert Bretenoux-Ville, Girac et Biars, est désigné pour cause d'incapacité pour un autre poste moins important.

Cette décision a pour but de motiver les permutations suivantes : M. Salgues, facteur rural, qui dessert les communes de Glanes et Cornac, remplace M. Rulhe.

M. Daraquy, qui dessert actuellement Bonneville et Loubressac, remplacera M. Salgues.

M. Henri Blacard, facteur rural, desservant Pauliac, Granou, Lacam et Loubressac, remplacera M. Daraquy.

Le facteur local Henri Rulhe remplacera M. Henri Blacard.

Ces permutations auront lieu à partir du 16 janvier.

CAHORS

ELECTIONS CONSULAIRES

On a pu voir d'après les résultats que nous avons publiés dans notre dernier numéro combien persistait l'indifférence des commerçants à l'égard des élections consulaires.

Aussi utiles que puissent être les magistrats qui doivent trancher les différends, les délits commerciaux, les négociants se soucient peu de se déranger pour leur apporter une consécration sérieuse, sinon efficace, puisqu'ils ont bien ceux qui sont proclamés élus exerceront, malgré le maigre résultat, leurs fonctions.

On a souvent essayé de raisonner les électeurs consulaires en leur montrant l'importance de ces élections : une fois les commerçants de la ville ont paru s'intéresser à la question, mais peu après un effort accompli, ils sont retombés dans leur indifférence.

Après tout, ils ont peut-être raison : les causes qui déterminent leur attitude sont si nombreuses et si plausibles que mieux vaut ne pas récriminer davantage.

Et puis, ça fera plaisir aux élus de ne pas s'entendre discuter et de ne pas voir apprécier de quelle façon dans certains cantons les suffrages sont obtenus.

Cela, cependant, a de l'importance et pourrait inciter à l'avenir, les candidats à se faire connaître quelques jours à l'avance, ainsi que l'ont demandé plusieurs commerçants — ceux qui votent.

Mais les élections sont terminées : laissons les élus à la joie de leur succès puisque le scrutin de dimanche leur est acquis, et espérons qu'ils comprendront que la justice ne doit pas être, comme leur candidature, tenue sous le boisseau aussi bien que les petites combinaisons électorales dont on croyait avoir fait justice l'an passé.

LOUIS BONNET.

Le Républicain publie le fillet suivant dans son numéro de mardi :

Serait-il vrai ?...

Serait-il vrai que l'hôtel des postes serait transféré dans l'immeuble occupé actuellement par l'hôtel-de-ville ?

Que l'hôtel-de-ville serait installé à l'hôtel de la Préfecture ?

Et qu'à son tour l'hôtel de la Préfecture s'acheminerait, en père peinard, vers l'Évêché ?

On dit qu'il en est fortement question.

Qui nous renseignera à ce sujet ?...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

jours; les séminaristes seraient installés dans la maison Bessières (ancienne maison du général).

Ordre également a été donné au supérieur du séminaire de Montfaucon d'avoir à évacuer les locaux.

MAIRIE DE CAHORS

Le Maire de Cahors a l'honneur de prévenir ses concitoyens que les concerts militaires reprendront le Dimanche, de 3 à 4 heures, à partir du 16 Décembre.

Enregistrement

Notre compatriote, M. Meulet receveur de l'enregistrement et des domaines de 5^e classe à Prayssac (Lot-et-Garonne), est nommé en la même qualité (5^e classe) à Meyssac (Corrèze).

Orchestre symphonique

Voici le programme du premier grand Concert de l'année offert aux membres honoraires le Jeudi 20 Décembre 1906, dans la salle du théâtre de Cahors, avec le concours de Mme LAUGER DUBOIS, soprano du théâtre d'Ostende, M. Gaston DUBOIS, ténor de l'Opéra, Mlle Lucie LÉON, pianiste-virtuose, 1^{er} prix du conservatoire de Paris, M. GILLY, baryton de l'Opéra, M. Georges de LAUSNAY, pianiste-virtuose, 1^{er} prix du conservatoire de Paris.

PREMIÈRE PARTIE

- 1. Deux Danses Hongroises (N^{os} 5 et 6)..... J. Brahms. Orchestre.
2. a) Henri VIII..... St-Saens.
b) Le Plongeur..... Widor. M. Gilly.
3. Danse macabre (pour deux pianos)..... St-Saens. Mlle Lucie Léon et M. G. de Lausnay.
a) Le Cid (Air de Chimène)..... Massenet.
4. b) Laura (Sérénade Napolitaine)..... C. Pons. Mme Lauger Dubois.
5. a) Le Soleil (Mélodie) Palicot.
b) Air de Paillasse..... Léon Cavalillo M. G. Dubois.
6. Réverie et marche de la suite algérienne (pour 2 pianos)..... St-Saens. Mlle Lucie Léon et M. G. de Lausnay.
7. Duo des Pécheurs de Perles (Redemandé)..... G. Bizet. MM. Dubois et Gilly de l'Opéra.

DEUXIÈME PARTIE

- 1. 24^e Symphonie (A, Allegro Spirito, b, Andante, c, Menuet)..... Haydn. Orchestre.
2. a) Réverie du soir bleue Victor Boisard
b) Les maîtres chanteurs..... R. Wagner. M. G. Dubois.
3. Ouverture de Tannhäuser (pour 2 pianos)..... R. Wagner. Mlle Lucie Léon et M. G. de Lausnay.
4. a) Tannhäuser (Air d'Elisabeth)..... R. Wagner. M. Gilly.
b) Noël païen..... Massenet. Mme Lauger Dubois.
5. a) A ben Amet..... Th. Dubois. M. Gilly.
b) Mélodie..... P. Gaubert. M. Gilly.
6. Variations sur un thème de Beethoven (pour 2 pianos)..... St-Saens. Mlle Lucie Léon et M. G. de Lausnay.

FAUST

(Dernier acte, avec mise en scène). — Musique de Ch. Gounod, joué et chanté en costumes.
Marguerite..... Mme Dubois.
Faust..... M. Dubois.
Méphistophélès..... M. Gilly.
Deux pianos de concert Gaveau.

LA LOI DE SÉPARATION

M. Laurans, évêque de Cahors refusant de payer le loyer de l'évêché, ordonne à son directeur d'avoir à chercher un logement en ville.

M. Laurans irait habiter dans la maison Dufour, située rue des Ecoles, (ancien entrepôt des tabacs).

Le séminaire sera évacué dans huit

Histoire d'une virtuose

Mlle Lucie Léon est née à Paris en 1882 d'une famille essentiellement musicienne; en effet, sa grand-mère maternelle, Mme Dufresne, fut jadis professeur d'harmonie au Conservatoire; sa mère et plusieurs de ses parents les plus proches ont continué dans la famille le culte de la musique.

Aussi débuta-t-elle en public dès l'âge de cinq ans et demi.

Deux ans plus tard, elle était pianiste attitrée des « Concerts bleus », société d'enfants prodiges qui donnaient, dans diverses salles de Paris, des séances musicales qui étaient très suivies.

Elle entra ensuite au Conservatoire dans la classe de piano de Duvernoy où elle obtint en 1899, le premier prix.

A partir de ce moment, Mlle Léon se fit entendre dans de nombreux concerts à Paris (notamment aux Concerts Colonne) et à Londres.

Les études théoriques très complètes qu'elle a faites ont achevé d'en faire une musicienne accomplie.

Mlle Léon se fera entendre avec M. Georges de Lausnay, au Concert de l'Orchestre symphonique, le 20 courant, dans la Danse Macabre, la suite algérienne, de Saint-Saens, variations sur un thème de Beethoven du même auteur et l'ouverture de Tannhäuser.

N. B. — Pour les cartes de membre patron donnant droit à une place dans tous les Concerts, s'adresser à M. Pinot, trésorier de la Société, 2, Cours Vaux.

Société de Pisciculture du Lot

L'assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu le Samedi 15 Décembre 1906, à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

Compte rendu du Président et du Trésorier; Renouvellement du bureau; Garde pêche pour le cantonnement; Questions diverses. Présence urgente.

Le Secrétaire : Le président ; ALADEL. COMBARIEU.

Syndicat Agricole du Lot

Le syndicat Agricole du Lot, se réunira le samedi 15 décembre 1906, à 2 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Ordre du jour :

1^o Lecture du procès-verbal; 2^o Rapport du Secrétaire Général. 3^o Compte rendu du Trésorier (Exercice 1906). 4^o Renouvellement du Bureau. 5^o Communications diverses.

Le président du Syndicat, D' E. REY.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 12 décembre, 1 h. 45 s.

La loi de Séparation

MM. Clemenceau, Guyot-Des-saigne, Briand, ont conféré dans la matinée au ministère de l'Intérieur avec le procureur général relativement aux poursuites contre les curés.

Le ministre interviewé par un rédacteur de l'« Agence Fournier » a déclaré que le gouvernement voulait permettre à l'Église catholique de vivre sous le régime légal; son refus ne permettrait plus qu'un régime de tolérance.

AGENCE FOURNIER.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore reçu notre télégramme quotidien.

Arrondissement de Cahors

Catus

Conférence. — Vendredi soir, à 7 heures, école des garçons, M. Lafon, instituteur adjoint, fera une conférence sur la nécessité de l'éducation civique et sociale pour tous les citoyens et sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen; commentaire du préambule et des trois premiers articles.

Les élèves des écoles de filles et de garçons chantant divers chœurs et l'orchestre symphonique prêteront son concours.

Prochaine foire. — Elle aura lieu lundi prochain, 17 décembre, malgré sa coïncidence, regrettable d'ailleurs avec celle de Prayssac qui tombe le dimanche, 16.

Montcuq

Vol. — Un vol a été commis dans la nuit de mercredi à jeudi au préjudice de M. Julhia, notaire. Le ou les malfaiteurs ont pénétré dans le bureau de M. Julhia après en avoir fracturé la porte et se sont emparés d'une assez forte somme d'argent. Le vol a été découvert jeudi matin à 6 heures. Une enquête est ouverte.

Cours

Comité républicain. — Dans nos campagnes, l'idée commence à prendre corps « sans union... pas de force ! »

Nospaysans — depuis trop longtemps les agneaux dociles de la politique — comprennent, enfin, ce qu'ils tiennent, comme leur camarade ouvrier, à défendre efficacement leurs intérêts et à réclamer hardiment tous leurs droits, ils doivent se grouper, se solidariser comme eux, et comme eux, créer de puissantes collectivités.

Dans ce but, plus de soixante-dix adhésions ont déjà répondu à l'appel des organisateurs; un comité de défense républicaine et paysanne, dont l'avenir révélera toute la vitalité a posé sa première pierre, et bati sur des bases solides, l'édifice s'élèvera vite et haut ! sont nommés :

Président d'honneur : Ichès Charles. Président : Parra Louis, maire. Vice-Présidents : Jouclas Paul, adjoint; Delpon Jean. Secrétaire-Trésorier : Girma Louis. — Sont désignés comme délégués au comité cantonal de St-Géry : MM. Jouclas Paul, Vinnac Basile, Sébal Antoine, Parra Louis, Delpon Jean, Lafabri Jules, Sembel Baptiste, Ostrowski Jules. — Comme délégués suppléants : Ruyeres Calixte, Capelle Léon.

AGENCE FOURNIER.

Tour-de-Faure

Mort subite. — Mercredi, le nommé Conquet, âgé de 65 ans, propriétaire à Tour-de-Faure, s'était rendu à pied à Caniac (canton de Labastide-Murat) pour visiter une propriété qu'il possède dans cette commune, lorsqu'arrivé au but de son voyage (37 kilomètres), il s'affaissa.

Relévé par des voisins, des soins lui furent donnés, mais en vain, Conquet était mort. Son cadavre a été rapporté dans la soirée à Tour-de-Faure.

Vers

Foire. — La foire du lundi 10 décembre n'a pas été fort belle : elle a été surtout contrariée par les foires de Labastide-Murat et de Cajarc qui avaient lieu ce même jour.

De plus, à cette foire où il se vend habituellement des truffes et des foies d'oie, cette année faisaient absolument défaut les précieux tubercules.

Les foies d'oies seuls y avaient été apportés en assez grand nombre et valaient de 5 fr. 60 à 6 francs le kilo.

D'autres transactions ont eu lieu dont voici les principaux cours :

Brebis mères, de 28 à 40 francs, avec agneaux.

Moutons de boucherie, de 23 à 28 fr. pièce; agneaux, 1 fr. 05 le kilo.

Porcetelets, de 12 à 25 francs, pièce, selon grosseur.

Œufs, 1 fr. 10 la douzaine.

Poules, 65 centimes la livre; poulets, 70 centimes la livre; grives, 35 centimes pièce; tourdus, merles, 25 centimes pièce; lapins, de 2 à 3 fr. pièce; lièvres, de 4 à 6 francs pièce.

Beaucoup de jardinage.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

L'affaire de meurs. — Le parquet de Figeac est arrivé inopinément mardi matin à six heures à Bretenoux. Un célibataire âgé de trente-deux ans, ancien domestique, serait inculpé d'outrages publics à la pudeur. Cet individu se livrerait, paraît-il, depuis longtemps à des actes immoraux.

L'instruction de cette triste affaire serait, dit-on, ouverte depuis six mois. A la suite de nouvelles plaintes, le parquet se serait décidé à se transporter sur les lieux.

Aussitôt arrivés, MM. Dubouch, procureur; Malrieu, juge, se sont rendus à la gendarmerie. L'individu soupçonné, immédiatement appelé devant les magistrats a été confronté avec les témoins, la plupart des jeunes filles de quinze à vingt ans.

Le parquet est reparti à cinq heures. Il n'y a pas eu d'arrestation.

Cours d'adultes. — Un cours d'adultes est ouvert depuis mercredi 12 décembre à l'école communale des garçons.

Il est dirigé par notre sympathique instituteur, M. Arènes.

Ces cours ont lieu le mercredi et le samedi de chaque semaine, de sept heures et demie du soir à neuf heures. Ils seront complètement gratuits.

État civil de novembre. — Naissance : Laurence-Philomène Lescure, faubourg de Borie.

Décès : Joseph-Sylvain Descargues, 3 mois.

Cajarc

Chemin de fer d'Orléans. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris la nomination au grade de Contrôleur-Receiver de M. Vincent, intérimaire que nous voyons périodiquement faire les remplacements à la gare de Cajarc, où il a vite acquis toutes les sympathies. Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

Foire. — La foire du 10 décembre a

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

Ursule couvrit de larmes joyeuses les mains de son parrain en les lui baisant. Le vieillard prit cette enfant sur ses genoux et la nomma gaiement sa marraine. Le curé, tout attendri, récitait la Veni Creator, dans une sorte d'effusion religieuse. Cette hymne servit de prière du soir à ces trois chrétiens agenouillés.

— Qu'y a-t-il ? demanda le Bougival étouffé.

— Enfin, mon parrain croit en Dieu ! répondit Ursule.

— Ah ! ma foi, tant mieux ! il ne lui manquait que ça pour être parfait ! s'écria la vieille Bressane en se signant avec une naïveté sérieuse.

— Cher docteur, dit le bon prêtre, vous aurez compris bien tôt les grandeurs de la religion et la nécessité de ses pratiques; vous trouverez sa philosophie, dans ce qu'elle a d'humain, bien plus élevée que celle des esprits les plus audacieux.

Le curé, qui manifestait une joie presque enfantine, convint alors de catéchiser ce vieillard en conférant avec lui deux fois par semaine. Ainsi la conversion attribuée à Ursule et à un esprit de calcul sordide fut spontanée. Le curé, qui s'était abstenu pendant quatorze années de toucher aux plaies de ce cœur tout en le déplorant, avait été sollicité comme on va quérir le chirurgien en se sentant blessé. Depuis cette scène, tous les soirs, les prières prononcées par Ursule avaient été faites en commun. De moment en moment, le vieillard avait senti la paix succédant en lui-même aux agitations. En ayant, comme il le disait, Dieu pour éditeur responsable des choses inexplicables, son esprit était à l'aise. Sa chère enfant lui répondait qu'il se voyait bien à ceci qu'il avançait dans le royaume de Dieu. Pendant la messe, il venait de jurer les prières en y appliquant son entendement; car il s'était élevé dans une première conférence à la divine idée de la communion entrés tous les fidèles. Ce vieux néophyte avait compris le symbole éternel attaché à cette nourriture, et que la foi rend nécessaire quand il a été pénétré dans un sens intime, profond, radieux. S'il avait paru pressé de revenir au logis, c'était pour remercier sa chère petite filleule de l'avoir fait entrer en religion, selon la belle expression du temps passé. Aussi la tenait-il sur ses genoux

dans son salon, et la baisait-il saintement au front au moment où, salissant de leurs craintes ignobles une si sainte enfance, ses héritiers collatéraux prodiguaient à Ursule les outrages les plus grossiers. L'empressement du bonhomme à rentrer chez lui, son prétendu dédain pour ses proches, ses mordantes réponses au sortir de l'église, étaient naturellement attribués par chacun des héritiers à la haine qu'Ursule lui inspirait contre eux.

Pendant que la filleule jouait à son parrain des variations sur la Dernière pensée de Weber, il se traînait dans la salle à manger de la maison de Minoret. Le valet d'honneur, qui devait avoir pour résultat d'amener sur la scène un des principaux personnages de ce drame. Le déjeuner, bryant comme tous les déjeuners de province, et animé par d'excellents vins qui arrivent à Nemours par le canal, soit de la Bourgogne, soit de la Touraine, dura plus de deux heures. Zélie avait fait venir du coquillage, du poisson de mer et quelques raretés gastronomiques, afin de fêter le retour de Désiré. La salle à manger, au milieu de laquelle la table ronde offrait un spectacle réjouissant, avait l'air d'une salle d'auberge. Satisfait de la grandeur de ses communs, Zélie s'était bâti un pavillon entre sa vaste cour et son jardin cultivé en légumes, plein d'arbres fruitiers. Tout,

chez elle, était seulement propre et solide. L'exemple de Levrault-Levrault avait été terrible pour le pays. Aussi défendit-elle à son maître architecte de la jeter dans de pareilles sottises. Cette salle était donc tendue d'un papier verni, garnie de chaises en noyer, de buffets en noyer, ornée d'un poêle en faïence, d'un cartel et d'un baromètre. Si la vaisselle était en porcelaine blanche commune, la table brillait par le linge et par une argenterie abondante. Une fois le café servi par Zélie, qui allait et venait comme un grain de plomb dans une bouteille de vin de Champagne, car elle se contentait d'une cuisinière; quand Désiré, le futur avocat, eut été mis au fait du grand événement de la matinée et de ses conséquences, Zélie ferma la porte, et la parole fut donnée au notaire Dionis. Par le silence qui se fit, et par les regards que chaque héritier attachait sur cette face authentique, il était facile de reconnaître l'empire que ces hommes exercent sur les familles.

— Mes chers enfants, dit-il, votre oncle, étant né en 1746, à ses quatre-vingt-trois ans aujourd'hui; or, les vieillards sont sujets à des folies, et cette petite-

— Viperie, s'écria madame Massin.

— Misérable, dit Zélie.

— Ne l'appelons que par son nom, reprit Dionis.

— Eh bien, c'est une voleuse, dit madame Crémière.

— Une jolie voleuse, répliqua Désiré Minoret.

— Cette petite Ursule, reprit Dionis, lui tient au cœur. Je n'ai pas attendu, dans l'intérêt de vous tous qui êtes mes clients, à ce matin pour prendre des renseignements, et voici ce que je sais sur cette jeune...

— Spoliatrice, s'écria le receveur.

— Captatrice de succession, dit le greffier.

— Chut ! mes amis, dit le notaire, ou je prends mon chapeau, je vous laisse, et bonsoir.

— Allons, papa, s'écria Minoret en lui versant un petit verre de rhum, prenez ! il est de Rome même. Et allez, il y a cent sous de guides.

— Ursule, est, il est vrai, la fille légitime de Joseph Mirouët; mais son père est le fils naturel de Valentin Mirouët, beau-père de votre oncle. Ursule est donc la nièce naturelle du docteur Denis Minoret. Comme nièce naturelle, le testament que ferait le docteur en sa faveur serait peut-être attaquant; et, s'il lui laisse ainsi sa fortune, vous interdiriez à Ursule un procès assez mauvais pour vous; car on peut soutenir qu'il n'existe aucun lien de parenté entre Ursule et le docteur. Mais ce procès effrayerait certes une jeune fille sans défense, et donnerait lieu à quelque

transaction.

— La rigueur de la loi est si grande sur les droits des enfants naturels, dit le licencié de fraîche date, jaloux de montrer son savoir, qu'aux termes d'un arrêt de la cour de cassation du 7 juillet 1817, l'enfant naturel ne peut rien réclamer de l'aïeul naturel, pas même des aliments. Ainsi vous voyez qu'on a étendu la parenté de l'enfant naturel. La loi poursuit l'enfant naturel jusque dans sa descendance légitime, car elle suppose que les libéralités faites aux petits-enfants s'adressent au fils naturel par interposition de personne. Ceci résulte des articles 757, 908 et 911 du Code civil rapprochés. Aussi la cour royale de Paris, le 26 décembre de l'année dernière, a-t-elle réduit un legs fait à l'enfant légitime du fils naturel par l'aïeul qui, certes, en tant qu'aïeul, était aussi

été très importante et un grand nombre de transactions ont été opérées.

A la halle aux grains : Grande animation pour le marché aux cerneaux. Beaucoup d'acheteurs et beaucoup de marchandises. Les cours étaient à la hausse. Le double décalitre se payait de 9.50 à 11.50 ; blé, 18.50 à 19 francs l'hectolitre ; maïs, 15 à 16 fr. ; avoine, 9.50 ; pommes de terre, 4.50 à 5 fr. les 50 kilos.

A la place du foirail : Bœufs de travail, de 600 à 850 fr. la paire ; bœufs de boucherie, de 33 à 34 fr. les 50 kilos ; les porcelets, cours nul, pas d'acheteurs ; porcs gras, de 50 à 55 francs les 50 kilos. Oies, 0.90 le demi-kilo ; canards, 0.85. Grives, 0.40.

Figeac

Caisse d'épargne. — En raison des règlements de comptes de fin d'année, les bureaux de la caisse d'épargne de Figeac seront fermés à partir de lundi 17 décembre jusqu'au dimanche 5 janvier 1907.

La Sainte-Cécile. — La société musicale des Artisans réunis a célébré dimanche la fête de la patronne des musiciens.

A cause du mauvais temps, le concert de gala a été donné à la halle aux grains.

Tous les morceaux portés au programme ont été brillamment exécutés et très applaudis.

A six heures du soir, les membres de la société ont assisté à un magnifique et succulent banquet, servi à l'hôtel Costes, rue Gambetta.

La fête a été clôturée par un bal très animé donné dans la salle des répétitions, rue Séguier.

Une mention spéciale à l'orchestre.

La Neige. — La neige est tombée à petits flocons dans nos péages.

Une couche assez épaisse recouvre les plateaux du Haut-Quercy.

L'évasion de Terral. — En même temps que notre collègue de Rodez, nous avons dans notre numéro du 7 décembre relaté l'évasion de la prison de cette localité du repris de justice très dangereux, l'ouvrier cimentier Henri Terral, âgé de 38 ans, originaire d'Espédaillac (Lot). Cette évasion nous suggère une coïncidence qui mériterait d'être élucidée.

On sait que l'épouse Terral, qui habite notre localité, a pu être autorisée à voir son mari à la prison le dimanche 2 décembre et ce dernier prit la clef des champs dans l'après-midi du lendemain lundi.

Pour nous qui connaissons les agissements de cet homme audacieux, nous estimons qu'il n'avait prémédité son évasion et qu'il avait su passer quelques jours avant, le mot d'ordre à un détenu quelconque en ce moment libéré.

Une fois au dehors de la prison, Terral a dû se réfugier chez le compère et là il a trouvé et de l'argent et un costume qui lui a servi à se débarrasser de celui de détenu. D'où provenaient ces objets ? Il est facile de le deviner.

Malgré toutes les recherches opérées par les brigades de gendarmerie de notre contrée on ne connaît nullement la direction prise par Terral ni la moindre trace de sa présence.

Mais il est hors de doute qu'il sera rattrapé à la suite de quelques nouveaux coups qu'il ne manquera pas de tenter.

Bédou

Nécrologie. — Nous avons la douleur d'apprendre le décès du citoyen Emmanuel Pésat, de Bédou.

Républicain éprouvé, libre-penseur sincère, il a voulu mourir comme il avait vécu, en homme libre.

Ses obsèques civiles ont été célébrées hier mercredi 12 décembre, à 2 h. du soir, à Bédou.

Nous prions la famille de recevoir nos plus sincères condoléances.

Aynac

Mort de froid. — Samedi matin à Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze) un individu de passage est mort dans une grange au village de Lestrade, commune de Saint-Pantaléon, nous nous sommes rendus aux renseignements et il résulte que cet homme était à Lestrade depuis le lundi soir et n'avait pu aller plus loin. M. le docteur Bosredon fut appelé et constata une faiblesse générale ; samedi matin, il succomba à une congestion pulmonaire. C'est un nommé Julien Isali, célibataire, ex-professeur, né à Aynac (Lot).

La gendarmerie a fait les constatations d'usage. L'inhumation a eu lieu à Saint-Pantaléon.

Arondissement de Gourdon

Gourdon

Gourdon à Paris. — Le banquet que les originaires de l'arrondissement de Gourdon résidant à Paris avaient organisé pour fêter la victoire républicaine de MM. Cocola sénateur, et Malvy, député, eut lieu le 4 courant dans les salons de l'Hôtel Moderne sous la présidence de M. Charles Deloncle, député de la Seine.

Plus de 200 convives avaient répondu à l'appel des organisateurs.

M. Jean Sémir, le sympathique conseiller municipal de Pantin, qui est si

avantageusement connu de tous les Originaires de notre région demeurant à Paris, prit la parole au nom du Comité d'organisation dont il était le président. Sa gentille et délicate allocution fut très applaudie.

« J'ai vu, dit-il, dans cette réunion démocratique entre toutes, l'union de bons républicains, tous enfants du même pays, qui, mus par une même idée, celle de fêter le succès de la République radicale dans l'arrondissement de Gourdon, leur patrie d'origine, étaient venus ici tout simplement, et sans arrière-pensée, sans préjugés avec cette bonhomie méridionale dont le charme est fait de franchise et de bon cœur. »

Furent non moins applaudies les allocutions de M. Louis Bonnet, de l'Auvergne de Paris, qui rappelle les souvenirs qui rattachent sa famille à notre ville Quercy ; de M. Sarraut, l'éminent chef des services parisiens de la « Dépêche », journal sur lequel on peut toujours compter pour arriver à la victoire totale dans le Lot. M. Charles Deloncle qui battit vaillamment Marcel Habert dans la circonscription de Vincennes, fit un vif éloge des qualités des originaires du Massif central et du Quercy et de leurs opinions qui sont franchement républicaines.

Enfin, MM. Malvy et Cocola dirent que c'est grâce à l'union de tous les républicains que le parti radical avait vaincu dans l'arrondissement Gourdonnais.

Quant à nous, que les circonstances tiennent éloignés de notre pays natal, nous espérons que cette victoire sera définitive car nos compatriotes ne pouvaient faire un meilleur choix. Nous connaissons en effet les longues luttes que M. Cocola a sans cesse soutenues pour la démocratie dont il est un des chefs dans notre département. Comme on le dit, justement le 4 décembre, « il » est le républicain de la première heure ; celui qui depuis 1871 a toujours été au premier rang dans la lutte et qui s'est vu presque malgré lui, lorsque la neige des ans a eu blanchi sa tête, appelé à représenter notre département au Sénat ; il s'était toujours effacé et avait poussé devant lui ceux que sa modestie lui faisait paraître plus dignes. »

Nous n'ignorons pas que le nom de M. Malvy rappelle celui de M. de Verninac et nous savons que, suivant l'exemple de ce dernier, il défendra toujours avec tout le zèle de sa jeunesse les intérêts de nos compatriotes.

Nous n'aurions garde d'oublier de dire que la plus franche gaieté ne cessa de régner à ce repas qui fut des mieux servis.

Parmi les compatriotes que nous avons reconnus, nous citerons les noms de MM. Baños, D' Cayla, Paul Grimal, Vialle, Decros, Bescol, J. Fihel, Faurel, Alphonse Cocola, Hébrard, Andral, Emile Salles, Amad Traouca, Lalo, Laval, Margis, Crubillé, Louis Pons, Augustin Raynal, Soulié, Arthur Pons, Roche, Vigouroux, Ducos, Frédéric Calmon, Delpech, Frayssi, Rossignol, Peyronnec, Escapoulan.

Vol. — Ces jours derniers, M. S. M., représentant de commerce, avait pris à la gare de Gourdon la voiture de Montfaucon à Labastide.

Il était porteur d'une serviette et de quelques bouteilles d'eau-de-vie, le tout estimé à la somme de 18 francs.

Quelle ne fut pas sa surprise, lorsque, arrivé à destination, il ne trouva aucun de ces objets. Un habile escroc les avait probablement dérobés dans le cours du trajet.

Plainte ayant été portée, une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Labastide-Murat.

Le ou les auteurs de ce vol audacieux sont encore inconnus.

Martel

A propos d'un vol. — Ces jours derniers, des malfaiteurs s'introduisirent la nuit, dans une boutique de charcuterie et emportèrent la moitié d'un cochon.

La gendarmerie ouvrit une enquête et perquisitionna, accompagnée du suppléant du Juge de Paix, celui-ci n'hésitant pas Martel, chez deux individus sur lesquels planaient des soupçons ; les recherches furent négatives, les gendarmes voulant faire une perquisition chez un troisième individu le supposant être le recéleur, mais ils en furent empêchés.

Pourquoi ? Mystère !...

Dame politique pourrait bien ne pas être étrangère.

Vayrac

Adjudication. — Le dimanche 30 décembre, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de ville, il sera procédé, en présence de M. le Maire et de deux membres de la Commission administrative du bureau de bienfaisance de Vayrac, à l'adjudication de l'immeuble, maison et jardin appartenant au bureau, et où se trouvait l'école des garçons. Mise à prix : 150 fr.

Souillac

Sous les pieds des chevaux. — Le fils de M. Larnaudie, restaurateur, avenue de Blazy, a été renversé par les chevaux attelés à la voiture de M. Valat, de Laforge. C'est vraiment miracle que le pauvre enfant n'ait pas été écrasé par

les roues du véhicule. Son état est aussi satisfaisant que possible.

Nous ne saurions trop recommander aux conducteurs de charrettes ou de voitures de prendre une allure modérée en entrant en ville, car, dans la même semaine, deux enfants ont failli être écrasés de la même façon.

Accident du travail. — M. Joseph Coléda, serrurier, avenue Gambetta, s'est fait une large blessure à la main droite en voulant couper du bois avec une hache.

Néanmoins, il faut espérer que la blessure ne sera pas très grave.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

L'Horoscope

Décidément la science n'aura bientôt plus de mystère pour personne. Il y a des livres qui mettent la médecine à la portée de tous, et qui procurent cet avantage au lecteur qui se croit immédiatement affligé de toutes les maladies possibles. D'autres nous révèlent les secrets de l'hypnotisme et de la suggestion. Aussitôt de braves gens s'évertuent à hypnotiser sans cependant y réussir. D'autres encore nous apprennent comment on entre en communication avec les ombres, au moyen d'un guéridon.

La famille Colombine-Pierrot a acheté déjà trois guéridons, et Arlequin, qu'elle évoque, continue à faire le récalcitrant.

Aussi, Colombine s'est-elle adressée à une pythonisse célèbre, qui a horoscope aussi : rien du larbin ; gentiann ridé ; malheureux en politique ; sentimental ; pas musclé ; moustaches teintes ; chauve ; clercal ; boit la liqueur des révérends.

Et, Colombine confiante, a retracé, dans ce journal, mon portrait d'après sa somnambule.

Achetez donc, chère Colombine, les mystères de l'horoscope par Ely-Star. En suivant ponctuellement ses instructions vous obtiendrez ce résultat : Arlequin commence à grisonner ; un visage frais, un œil vif qui lui promettent encore trente années de vie ; indifférent, il n'a point de passions politiques ; n'a ni amis, ni ennemis, personne ne l'embarrasse ; tout le monde lui convient ; il n'a jamais eu dans toute sa vie que deux affaires, qui sont : dîner le matin, et souper le soir ; il ne semble né que pour la digestion.

Me reconnaissez-vous, Colombine ? non, ni moi non plus. Décidément tous les horoscopes se valent.

Croyez-moi ! Cessez vos recherches, si vous ne voulez perdre votre temps. Je suis qui je suis. Reprenez vos articles politico-littéraires, sûr de me retrouver contre vous à première occasion.

ARLEQUIN.

Championnat de Lutte

Un grand championnat de lutte, auquel prendront part huit lutteurs agénais, aura lieu le samedi 15 et le dimanche 16 courant, dans la grande salle Delbalat.

Nous en donnerons le programme dès qu'il nous aura été communiqué.

Incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi, vers deux heures du matin, dans le fournil de M. Bougnague, boulanger, rue du Barry.

Quelque étincelle, sortant du four, avait communiqué le feu à la plume placée à proximité du séchage.

Au moment où les ouvriers, incommodes par la fumée, s'aperçurent de l'incendie, les flammes avaient gagné le plancher du grenier dans lequel se trouvaient deux mille fagots de bois. Fort heureusement que patrons et ouvriers, ayant l'eau à proximité, purent se rendre maîtres de l'incendie, dont les conséquences eussent été désastreuses, si l'on pense que les maisons avoisinantes sont enchevêtrées les unes dans les autres.

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 2 heures, sous la présidence de M. Escande, maire.

M. Delcamp, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le conseil approuve une délibération de la commission médicale et de la commission de l'hospice, imposant à MM. les pharmaciens l'obligation de fournir mensuellement un relevé des comptes avec ordonnances à l'appui, cette même délibération ajoute que les fournitures de l'hospice seront faites par roulement trimestriel et par tous les pharmaciens de la ville à tour de rôle.

M. Leygues, demande si un membre de la Commission de contrôle a le droit de signer des cartes de maladie. Il lui est répondu affirmativement.

Un avis favorable est accordé à la demande de la veuve Noël, tendant à faire rentrer comme soutien de famille, son fils Eugène, qui fait actuellement son service militaire.

Un secours de 100 francs est voté à l'ancien appariteur Boyé.

Un crédit de 250 francs est ouvert

pour permettre l'aménagement d'une nouvelle classe à l'école des filles.

Le conseil émet un vœu, tendant à ce que la commune de Montfayal contribue pécuniairement à la réfection du chemin de Floressac à Fumel.

Il est ensuite décidé que les travaux à effectuer aux chemins ruraux se feront suivant marché de gré à gré. Arrive enfin la question d'emprunt à laquelle se trouve acculée irrémédiablement la municipalité. M. le Maire énumère les divers travaux ou dépenses qui doivent absorber les sommes que la commune est appelée à emprunter.

La Commission des travaux publics a décidé que pour l'agrandissement et l'assainissement de l'abattoir on adopterait le projet Belhomme et le projet Brugère qui le complète. L'ensemble représente une dépense de 10.500 fr. à laquelle il convient d'ajouter 3.000 fr. pour élever des écuries où les bouchers pourront remiser les animaux avant l'abattage.

Une conduite d'évacuation sera établie pour amener au Lot tous les détritus et immondices. Cette conduite traversera le foirail et longera l'avenue Thiers pour venir rejoindre le collecteur qui longe la grande rue. Sur la somme 13.500 fr. nécessaire pour ces travaux 3.000 fr. sont disponibles depuis déjà longtemps, il reste donc 10.500 fr. à trouver.

Pour solder les dépenses de l'assistance médicale il manque 4.000 francs.

Pour compléter l'éclairage électrique en installant des lampes dans divers quartiers où cela paraît absolument nécessaire soit à Fumel, soit à Condat, ou dans la côte qui relie ces deux sections une somme de 4.500 francs est nécessaire.

Il reste, à solder le déficit du budget qui est de 3000 fr., à payer les maisons de la vieille église 3000 fr., à construire le mur de soutènement de l'Esplanade 6000 fr. Il faut 1000 fr. pour l'établissement d'un lavoir public à la fontaine. M. Astruc fait ajouter une somme de 1000 fr. pour réparer la halle aux grains. Pour compléter le réseau des chemins ruraux il faut prévoir une dépense de 10.000 fr. et pour l'ouverture de la nouvelle voie qui doit aller de la maison Cagnac à la gare de Libos, la commune doit compter pour sa part une somme de 5000 fr.

Enfin le foirail des porcs qui est d'un accès difficile doit être aménagé pour que l'entrée et la sortie des voitures se fasse sans encombre ; 2500 fr. sont prévus à cet effet.

Telle est l'énumération des diverses dépenses à faire. Nous arrivons à un total de 50.500 fr.

M. le Maire propose donc d'emprunter cette somme et pour le couvrir il propose également une imposition de 12 centimes. Cet impôt doit donner une recette annuelle de 3660 fr. Ce sera plus que suffisant pour parer à l'annuité de l'emprunt nouveau, mais l'excédent de recettes sera réservé au paiement d'un cantonnier rural.

Les divers articles de l'énumération que nous avons donnée ci-dessus sont discutés par les membres du Conseil municipal.

Incidentement le Maire est autorisé à faire donner à M. Dumas entrepreneur, une sommation extra-judiciaire pour le mettre en demeure de continuer le mur de l'Esplanade. M. Astruc demande où en est la question de la mairie. Puisqu'il s'agit d'emprunt il vaudrait autant greffer sur le total de 50.000 fr., la somme nécessaire à l'achat des maisons Amblard et Négrier et à leur aménagement, que de retarder cette affaire pour la reprendre dans quelques mois. M. Astruc croit savoir d'ailleurs que la commune serait aidée par une souscription d'au moins 10.000 fr. pour l'établissement de la Mairie.

M. le Maire n'accepte pas de souder cette affaire aux précédentes et avant de faire passer au vote pour l'emprunt, il veut en grand secret faire part au Conseil, d'un projet qui d'après lui doit donner des résultats très appréciables et permettre de réduire les impôts d'une façon sensible. Le public est donc prié d'évacuer la salle des séances et le maire dit son secret qui, s'il permet de prévoir quelques ressources supplémentaires, ne nous empêchera pas, nous craignons bien, de payer les 12 centimes nouveaux.

La question est donc mise aux voix. Ont voté pour l'emprunt : MM. Nermord, Anglade, Delcailou, Dufour, Dupuy, Miquel, Bru, Délias, Dupuy, Delcamp, Astruc, Tesquet, Giro, Delpech, Bonnefous, Estrade, Bayle, Rey et Escande maire.

Ont voté contre : MM. Leygues et Cailhac ; ils acceptent cependant les dépenses pour l'agrandissement de l'abattoir. M. Cailhac donne son adhésion sur ce point avec réserves que la municipalité s'entendra avec le concessionnaire pour la quantité d'eau nécessaire au service de l'abattoir et à l'évacuation des détritus et avec les ponts et chaussées pour la construction de l'égoût qui doit longer l'avenue Thiers et qui est du ressort de la grande voirie.

M. Leygues qui a fait également des réserves les fera connaître par lettre et les motivera.

VOUS QUE TORTURE LA BRONCHITE



Fernando Valio

LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905.— « Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterais que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott. »—Mme A. Valiot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi, Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Bibliographie

LISEZ TOUS LES SAMEDIS

Le Magazine illustré « Madame et Monsieur » qui est assurément la plus intéressante et la mieux faite des revues illustrées.

Actualités, Mode, Sports, Musique, Bridge, Romans, Contes et Nouvelles, Concours Amusants.

Le Numéro ne coûte que 40 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.

Sommaire de la 177^e livraison (15 décembre 1906).

La Sorcière du Vésuvio, par Gustave Toudouze. — Au pays de Jeanne d'Arc, par Auguste Lepage. — Le flair des fourmis, par L. Viator. — L'enfant aux fourreaux, par Adrien Remacle. — Les voitures automobiles de chemins de fer, par Daniel Bellot.

Abonnements France : Un an, 25 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Comment se renseigner sur la loi de deux ans ?

L'Almanach du Drapeau publie tous les ans en hommage le Président de la République, les principales autorités militaires et maritimes, et auquel l'Académie française a décerné une de ses plus hautes récompenses, vient de paraître avec des matières entièrement renouvelées, et mises à jour d'un exceptionnel intérêt.

Cette merveilleuse petite encyclopédie embrasse toute la vie militaire depuis les données pratiques accumulées dans le Mémento des Connaissances militaires et maritimes jusqu'aux articles d'une actualité saisissante : l'Allemagne telle qu'elle est. Les refrains des 163 régiments d'infanterie, paroles et musique, etc. ; les jeunes gens des futurs contingents et leur famille apprécieront surtout d'y trouver un précis de la Loi de deux ans expliquée.

Le volume débute par 106 biographies et portraits des Chefs de la France depuis Clovis jusqu'au président Fallières, puis viennent des articles sensationnels ; La lutte française ; nos Colonies ; le meilleur canon du monde, etc. L'emplacement des troupes les tableaux explicatifs des 257 catégories d'emplois réservés aux anciens militaires ont trouvé place dans les 500 pages de ce livre unique publié par Hachette et Cie, illustré de plus de 1.700 figures, 1 fr. 50, broché ; cartonné, 2 fr. Edition complète : Petit Annuaire de l'Armée française 3 fr. 75.

L'intérêt de cette publication s'augmente de nombreuses primes d'une dotation de 1.200 francs pour un enfant de sous-officier et de 10.000 fr. répartis en 12 concours.

Bulletin Financier

Paris, le 12 décembre 1906

Le marché demeure faible et hésitant. Des réalisations se produisent dans l'ensemble de la cote, mais il ne faut attacher à ce fait qu'une importance relative, puisque nous sommes à la veille de la liquidation de quinzaine.

Notre 3 0/0 s'inscrit à 95,97.

Les fonds russes se représentent : le 5 0/0 1906 à 86,97 ; le 3 0/0 1891 à 64, le 1896 à 62,40 et le Consolidé à 77,25.

L'Extérieure espagnole cote 94,70, le Portugais 71,20 et l'Italien 103,45.

Les chemins français sont en baisse : le Lyon à 1306, le Nord à 1573 et l'Orléans à 1340.

Les établissements de Crédit se négocient : le Crédit Lyonnais à 1203 ; la Banque de Paris à 1663 ; le Comptoir National à 690 et la Société Générale à 662.

A signaler une hausse importante du Rio à 2120.

L'emprunt 5 0/0 du gouvernement brésilien d'Alagoas profite à 451 de la proximité de son détachement de coupon de 12,50 net. Le budget des 5 derniers exercices s'est soldé globalement par un excédent de 240 000 fr.

L'obligation 5 0/0 du Port de Para qui est actuellement à 464 fr. 45 continue à avoir la faveur du public.

On sait que la Société a passé des contrats avec la Maison Pearson de Lon-

dres et avec la Société Schneider (Le Creusot) pour la construction du nouveau port.

Cevreni-Breg améliore encore ses cours à 310 fr.

Capillitas est l'objet de demandes suivies à 78,75 et Telemar Ken Copper à 59.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

La meilleure preuve est celle qu'on peut vérifier soi-même

« A l'œuvre, on connaît l'artisan », dit le vieux proverbe et la seule preuve qui soit de nature à satisfaire la population de Cahors est celle qu'elle a sous les yeux.

M. F. Aussel, rue Nationale, à Cahors, nous dit :

« Depuis plus d'un an je me plaignais à chaque instant des reins. J'avais d'abord eu une maladie d'estomac et par la suite il m'était resté de telles douleurs que tout le dos me faisait mal. Je souffrais sans interruption, soit au lit, soit debout, soit assis, car dès que je voulais faire un mouvement un peu brusque, j'étais immédiatement arrêté par une violente douleur au niveau des reins. J'étais constipé ; mes urines étaient abondantes, la nuit j'étais obligé de me lever plusieurs fois et j'avais dû interrompre mon travail pendant plusieurs mois. On m'avait conseillé des frictions, on m'avait fait appliquer des emplâtres et des cataplasmes sur les points douloureux, mais tout avait été inutile quand je commençai à me traiter moi-même avec les Pilules Foster, pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliax à Cahors. Je fus tout heureux dès les premiers jours de me sentir déjà bien soulagé ; j'étais plus fort, plus souple, mes douleurs étaient moins fortes et moins fréquentes, je reposai mieux la nuit. Au bout de deux semaines, après avoir pris seulement deux boîtes de ce précieux remède j'étais enfin complètement guéri. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à la publier. »

Le mal de dos indique la présence d'un excès d'acide urique dans le corps. C'est un poison qui occasionne les affections urinaires car l'acide urique non seulement engorge les reins mais encore obstrue les canaux qui vont des reins à la vessie. L'acide urique est la cause principale de la cystite, du rétrécissement, de l'albuminurie, etc. Les Pilules Foster pour les Reins dissolvent cet acide urique et aident les reins à l'éliminer du corps de façon naturelle.

Si vous ne voulez pas être désappointé, assurez-vous que ce sont bien les Pilules Foster pour les Reins qui vous sont délivrées. Surtout, méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3,50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 7.

A VENDRE

UN MATÉRIEL DECAUVILLE

en parfait état

comprant une voie de 0^m 50, courbes et croisements, et vagonnets

S'adresser au bureau du Journal

LE RETOUR D'ÂGE

L'Elixir de Virginie Nyrdahl qui guérit les varices, la phlébite, le varicèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation, Nyrdahl, 20, rue de la Roche-foucauld, Paris. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

Chemin de fer d'Orléans

A partir du 27 novembre 1906, la durée de validité des billets d'aller et retour que la compagnie d'Orléans délivre aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, de toute gare à toute gare de son réseau sera calculée sans tenir compte des dimanches et jours de fêtes qui pourraient être compris, tant dans la durée de validité primitive des billets que dans les périodes de prolongation supplémentaire accordées moyennant paiement d'une surtaxe, pour chaque prolongation de 10 0/0 du prix du billet.

Exemple : Relation Paris-Tours (238 kilomètres) Billet pris dans la journée du vendredi 30 novembre

Validité normale (5 jours). — Régime ancien : Jusqu'au Mardi 4 décembre inclus. — Régime nouveau : Jusqu'au Mercredi 5 décembre inclus.

Validité avec une prolongation. — Régime ancien : Jusqu'au vendredi 7 décembre inclus. — Régime nouveau : Jusqu'au samedi 8 décembre inclus.

Validité avec deux prolongations. — Régime ancien : Jusqu'au lundi 10 décembre inclus. — Régime nouveau : Jusqu'au mercredi 12 décembre inclus.

Cette amélioration sera certainement très appréciée du public.

FÊTES DE NOËL 1906

ET DU

Premier de l'An 1907

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1906, et du Premier de l'An 1907, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du lundi 7 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 7 janvier.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et de Guérande

1^{re} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers

Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Ansterlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie séance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 70).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 15); *Touraine, Bretagne Aovergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 30).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 20)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRENEES. — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Paris à Tours. De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges. De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême. D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon. De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen. De Limoges à Montauban.

D'Éyraud à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valnubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50; 2^e cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1^{re} cl. 163 fr. 50; 2^e cl. 122 fr. 50

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse(1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50; 2^e cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau ou Puyô-Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse(1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ), avec faculté de prolongation.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et de 9 fr. en 2^e classe.

Les billets du parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, ou même temps que le billet-circulaire, soit à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans cette gare.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.



Grande Pharmacie

DE LA **CROIX-ROUGE** BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Medicaments de premier choix

Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :

Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe. Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES — BAS A VARIÈS DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLAW

CENTRAL-GARAGE

69, BOULEVARD GAMBETTA

R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP. 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém. 5 pl. bois, glaces, Rem. à neuf. Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP., 4 cyl. Magnéto. Tonnée, 4 pl. bois et glaces. Voiture MORS, 8 HP. 2 cyl. Magnéto. Tonnée, 4 pl. bois et glaces. Voiture UNIC (G. Richard et Co), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale. Voiture PANHARD-LEVIASSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voitures légères neuves, SIZARRÉ et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai. Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant élect. d'accumulateurs de toute capacité Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommés comprimés réalisant une économie de 50 %.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT pour 1907

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme) Illustré de plus de 500 gravures précédé d'une notice Historique

Antoine de Gourdon

Gouverneur de Cahors sous Henri IV et de la liste et dates des FRAIRIES OU FÊTES LOCALES DU DÉPARTEMENT DU LOT

FONDÉ EN 1879 L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux 14, Rue Drouot, 14 PARIS

Il est déposé par jour, 40.000 journaux ou revues du monde entier;

publie l'Argus des ROYAUX, mensuel édite l'Argus de l'"OFFICIEL"

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public. L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs. Adresse télégraphique : ACHAMBEURE-PARIS Adresse téléphonique : 102-82

Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS 11^e

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

NEURALGIES

Migraînes, Neuralgies et toutes Maladies nerveuses. Guérison certaine par les PILULES ANTINEURALGIQUES de CRONIER. Boîte : 3 fr. La Boîte av. Soit. P. poste 3 fr. 25. Dépôt : Schmitt, 75, rue La Boétie, Paris

ASTHME CATARRHE OPPRESSION

GUÉRIS par les TUBES LEVASSEUR 60 ans de succès. — BOITE : 3 fr. franco. Pharm. ROBIOUET, membre de l'Acad. de Médecine 12, rue de la Harpe, PARIS

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																		
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700				
DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS				
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 17	7 9 s.	8 47	10 56 s.	—	—	—	TOULOUSE...d.	1 30 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m.	5 45 m.	—	—	CAHORS...dép.	6 55 s.	7 28 s.	12 53 s.	6 52 s.	—	—	—	—			
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56 s.	11 9	—	—	—	MONTAUBAN...d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28 m.	10 53	7 20	—	—	Mérouès...dép.	6 19 s.	7 50 s.	1 7 s.	7 7 s.	—	—	—	—		
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 26 m.	12 54 m.	2 53	8 58	—	—	—	Cahors...d.	—	4 1	5 20	8 36	10 6	11 33	8 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES (départ)	3 19	4 35	1	2 50 s.	9 29	—	—	—	Labenque...d.	—	—	6 9	9 17	—	12 13 s.	8 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE...dép.	6 23	6 28 s.	2 28	4 34 s.	12 23	—	—	—	Cieurac...d.	—	—	6 19	9 26	—	12 22	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	4 50	1 12	7 15	—	—	Sept-Ponts...d.	—	—	6 33	9 38	—	12 34	9 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC...dép.	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13	—	—	CAHORS...dép.	2 45	4 38	6 42	9 46 s.	10 43	1 24	12 42	9 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOULÈS...dép.	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28	—	—	CAHORS...dép.	2 49	4 50	7 6	15 57 m.	10 47	1 28	—	9 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénéol	8 9	—	—	—	2 18	8 37	—	—	Espère...d.	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac	8 19	—	—	—	2 10	8 28	—	—	St-Denis-Catus...d.	—	—	7 33	6 25	—	—	—	7 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	9 17	—	—	Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	9 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	9 27	—	—	Dégagnac...d.	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 39	—	—	Saint-Clair	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	9 51	—	—	GOURDON	—	5 32	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	10 2	—	—	Nozac	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 12	—	—	CAZOULÈS...d.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 23	—	—	SOULLAC...a.	3 47	5 53	9 1	7 53	11 43	—	—	11 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	10 23	—	—	Gignac-Cressensac	3 48	5 58	9 7	8 7	11 50	—	—	11 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	—	—	—	BRIVE...d.	4 23	6 33	10 7	9 11	12 25 m.	2 59	—														